



COVID-19

PROTOCOLE DE REPRISE

de la pratique du Bowling



PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE



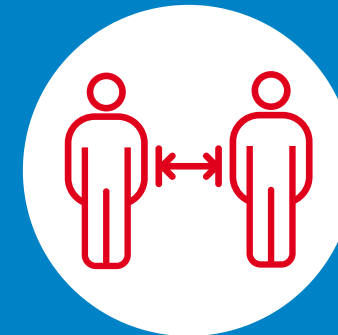
RESPECT DU COUVRE-FEU



PROTECTION DES PRATIQUANTS



**PRÉCAUTIONS À PRENDRE
AVANT ET PENDANT CHAQUE
ENTRAÎNEMENT ET COMPÉTITION**



**RESPECT DE LA DISTANCIATION
PHYSIQUE ET DES GESTES
BARRIÈRES**



**PRÉCONISATION DES
DISPOSITIFS D'HYGIÈNE**



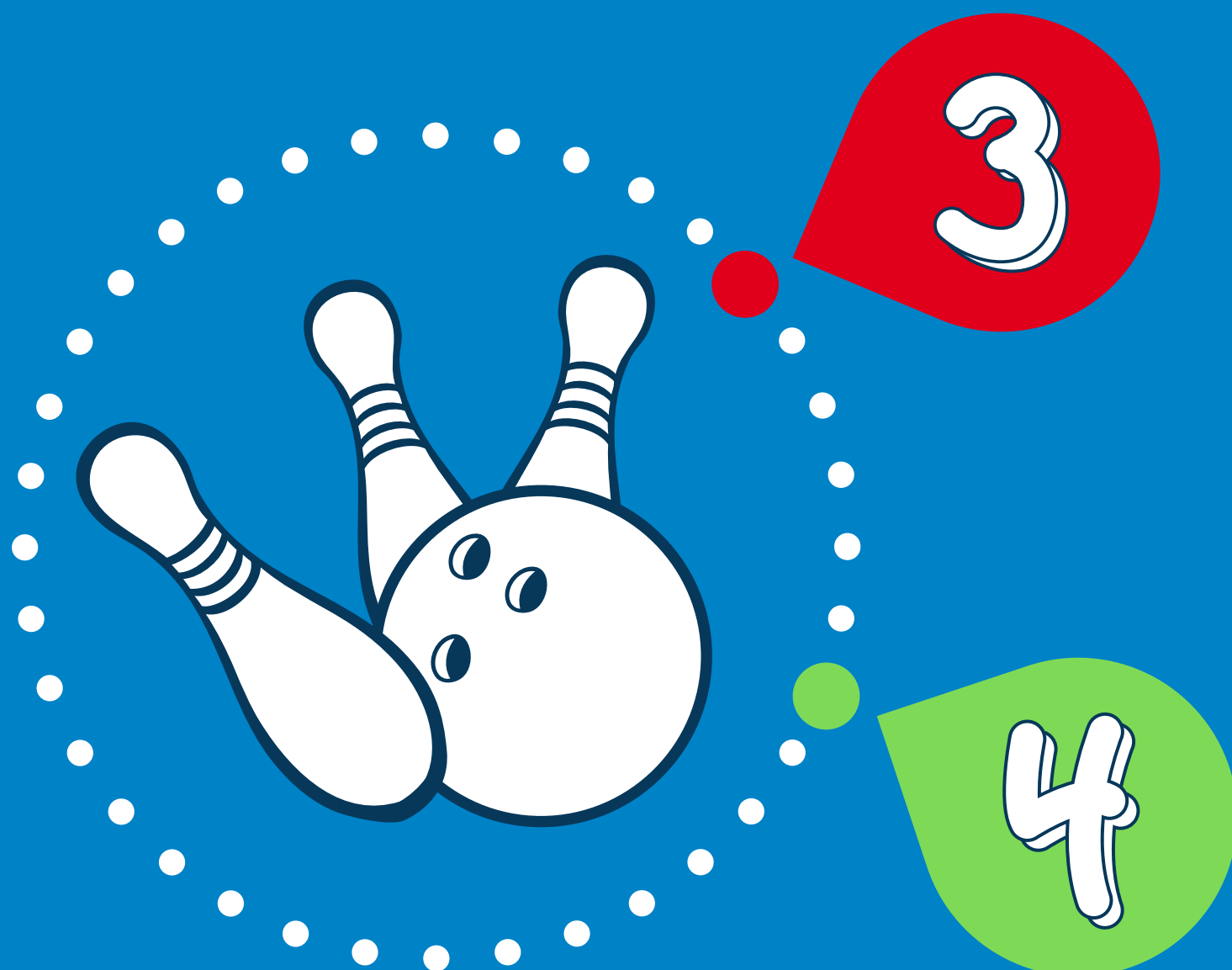
COVID-19

PROTOCOLE DE REPRISE

de la pratique du Bowling



Le ministère des Sports autorise à nouveau la pratique du bowling en deux phases :



Du 9 juin au 29 juin - En plein air : La pratique des activités sportives est autorisée avec contact.

En espace clos et couvert : Seule la pratique sans contact est autorisée en respectant la distanciation physique d'au minimum 2 m lorsque le port du masque n'est pas possible. Une distanciation d'au moins 1m doit être respectée en tout lieu et en toute circonstance, hors pratique sportive. Les disciplines de sports collectifs sont interdites sauf si des pratiques alternatives individuelles ou collectives sans contact sont proposées.

(+ d'infos: <https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocolesanitairerepriseactivitessportives.pdf>)

À partir du 30 juin : La pratique de toutes les activités sportives est autorisée sans restriction, avec contact en plein air et en espace clos et couvert.



COVID-19

PROTOCOLE DE REPRISE

de la pratique du Bowling



PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE



Port du masque **obligatoire** pour toutes les personnes **dès 11 ans** et fortement recommandé à partir de 6 ans et ce, dès l'entrée du bowling, à l'extérieur et à l'intérieur du dit équipement notamment en position assise dans les espaces de restauration selon le protocole en vigueur.

Les masques doivent être portés **systématiquement** par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

Cependant le port d'un masque barrière sportif certifié AFNOR SPEC S70-001 est recommandé **tout particulièrement en phase 2 et 3** dans les ERP type X.

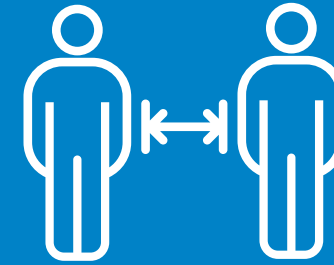
En revanche, en dehors des temps de pratique sportive, le port du masque est **obligatoire** pour les encadrants pendant les séances ainsi que pour l'ensemble des accompagnants.



COVID-19

PROTCOLE DE REPRISE

de la pratique du Bowling



RESPECT DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE ET DES GESTES BARRIÈRES

Les principes de distanciation physique et d'application des gestes barrières, constituant les mesures les plus **efficaces** pour **lutter contre la propagation du virus**, doivent être respectés en tout lieu et à tout moment.

A ce titre, une **vigilance accrue** devra être portée sur la fluidité du trajet des joueurs, arbitres, entraîneurs et des accompagnateurs : gestion des flux, points de regroupement...etc.

Les déplacements doivent être aussi **courts** et **réduits** que possible, en limitant les croisements autant que possible.



COVID-19 **PROTOCOLE DE REPRISE** de la pratique du Bowling



PRÉCONISATION DES DISPOSITIFS D'HYGIÈNE

Dans tous les cas, entraînements et compétitions, se référer aux dispositions des propriétaires/gestionnaires des bowlings.

En relation avec ces derniers, nous vous **préconisons** de prévoir des flacons de gels hydroalcooliques sur chaque piste.

La désinfection des mains **doit être effectuée** après chaque changement de piste.

Nous vous recommandons d'**utiliser votre propre matériel** (bouteille d'eau, boules, chiffons..)



COVID-19 **PROTOCOLE DE REPRISE** de la pratique du Bowling



PROTECTION DES PRATIQUANTS

Nous **attirons l'attention de tous les participants** sur les **risques de propagation** au cours des compétitions. Ces dernières **doivent se dérouler dans des conditions sanitaires optimales.**

Nous vous préconisons d'**éviter** les checks, serrages de mains après les lancers. Nous vous invitons également à supprimer les moments de convivialité (repas après la compétition..).



COVID-19 **PROTOCOLE DE REPRISE** de la pratique du Bowling



PRÉCAUTIONS À PRENDRE AVANT CHAQUE ENTRAÎNEMENT ET COMPÉTITION

S'informer de l'évolution de la situation sanitaire locale. Le licencié doit procéder à un test s'il ressent l'apparition de symptômes.

En cas de résultat positif au COVID, doit prévenir l'organisateur de la compétition/
responsable du club.

Les organisateurs de compétitions et les clubs organisant des entraînements doivent **s'assurer** auprès des gestionnaires/propriétaires de bowling la présence des affiches rappelant les mesures d'hygiène dans le bowling ainsi que les symptômes de l'infection.



COVID-19

PROTOCOLE DE REPRISE

de la pratique du Bowling



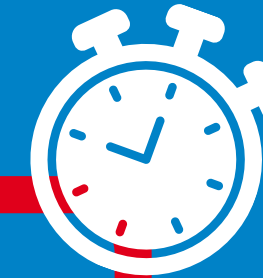
PRÉCAUTIONS À PRENDRE PENDANT CHAQUE ENTRAÎNEMENT ET COMPÉTITION

Tout licencié, impliqué dans un entraînement ou compétition de bowling qui développe des **symptômes indiquant une infection potentielle au Covid-19** (fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, mal de gorge, éruptions cutanées, diarrhée, difficultés respiratoires) doit, dans le respect des recommandations de l'Etat et des ARS, être isolé du reste du groupe et réaliser **immédiatement** les tests idoines et appliquer les mesures préconisées en veillant à remonter l'information à la FFBSQ et au CNB.

Nous vous recommandons de **nettoyer/désinfecter régulièrement** les surfaces (tables, bancs..) et objets (boules..) que vous touchés. Nous vous recommandons de **vous aérer régulièrement à l'extérieur** pendant dix minutes ou d'aérer avec l'accord des gestionnaires/propriétaires de bowlings les pistes en ouvrant portes/fenêtres...



COVID-19 **PROTOCOLE DE REPRISE** de la pratique du Bowling



RESPECT DU COUVRE-FEU

Les entraînements et compétitions de bowling **ne peuvent se dérouler que** dans le respect des horaires du couvre-feu lorsque ce dernier est imposé.

***NOUS VOUS SOUHAITONS À TOUS UNE EXCELLENTE
REPRISE DU BOWLING !***



ffbsq.org